

Samia Ait Elhadj
Benoît Balordi
Co-secrétaires départementaux du SNUDI FO 94

Jean-Baptiste Bennoit
Ariane Deboise
Magalie Trarieux
Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 94

Monsieur le Directeur Académique des Services
Départementaux de l'Éducation nationale

A Créteil, le 24/03/2025

Objet : Suppression des temps de concertation REP+ - Redéploiement des BR REP+ - Situation du remplacement dans le département

Monsieur le Directeur Académique,

Nos organisations syndicales ont été saisies par les enseignants exerçant dans les écoles REP+ du Val-de-Marne, au sujet de l'interruption, jusqu'à nouvel ordre, des temps de concertation prévus dans le cadre du dispositif REP+, suite au redéploiement des remplaçants REP+ sur l'ensemble du département, pour assurer des remplacements de longue durée.

Nous rappelons que ces temps de concertation sont une obligation réglementaire inscrite dans les obligations de service des enseignants en REP+. L'article 1 du décret n° 2014-942 du 20 août 2014, qui fixe les obligations de service des enseignants en REP+, déclare : « *Les enseignants du premier degré exerçant en REP+ bénéficient de 18 demi-journées annuelles dédiées au travail en équipe, à la formation et à la concertation, afin d'améliorer les pratiques pédagogiques et le suivi des élèves.* » Leur suppression, en plus de constituer une inacceptable remise en cause des droits statutaires des enseignants, met en extrême difficulté les équipes enseignantes contraintes de mettre en suspens, voire à l'arrêt, les projets engagés depuis la rentrée.

Nous avons également été saisies par des remplaçants REP+, qui ont appris que, sur décision de la DSDEN, ils étaient redéployés, jusqu'à nouvel ordre, sur des remplacements longs sur l'ensemble du département. Même si cette mission de remplacement hors REP+ est effectivement prévue lorsqu'aucune formation/concertation REP+ n'est programmée, nous ne pouvons accepter que soient interrompues leurs missions prioritaires.

La réaffectation des remplaçants REP+, sur des remplacements de longue durée, a été, par ailleurs, réalisée sans tenir compte de leurs situations personnelles et/ou de leurs moyens de locomotion. Alors qu'ils intervenaient jusqu'alors sur une zone d'intervention limitée et maîtrisée, des remplaçants sont aujourd'hui mobilisés en dehors de leur circonscription de rattachement. Certains, avec des impératifs familiaux, sont mis en difficultés pour rejoindre l'école dans laquelle ils viennent d'être affectés sur un remplacement aux horaires d'ouverture, ou pour récupérer leurs enfants dans leur structure d'accueil. D'autres encore ne peuvent plus exercer leur cumul d'activité.

Nos organisations syndicales ont pleinement conscience de la crise du remplacement que connaît notre département depuis de très nombreuses années. Elles sont saisies quotidiennement par des écoles mises en difficulté par le non remplacement des enseignants absents, et auxquelles il est demandé, dans les faits, de pallier le manque de moyens et d'être leur propre recours, quand elles ne sont pas sujettes à des pressions pour assurer une prétendue « continuité pédagogique ».

Pour autant, la suppression des temps de formation/concertation REP+ ne constitue en aucun cas une solution au problème de fond, qui est le déficit d'enseignants dans notre département. Les moyens dévolus à l'éducation prioritaire et les droits statutaires des enseignants qui y effectuent leur service ne peuvent être une variable

d'ajustement budgétaire. Nos organisations syndicales se refusent à opposer les écoles en souffrance, faute de remplaçants, parmi lesquelles les écoles en REP+, et les droits des collègues enseignants en REP+. L'Etat et la Ministre qui le représente sont les seuls responsables de la situation chaotique que connaissent aujourd'hui les écoles du Val-de-Marne, les politiques d'austérité budgétaire aboutissant plus que jamais à organiser la pénurie dans le département, et à remettre en cause les garanties statutaires.

Aussi, nos organisations syndicales vous demandent

- **le rétablissement immédiat des temps de concertation REP+ pour toutes les écoles concernées, dans le respect des textes réglementaires en vigueur ;**
- **le maintien des moyens dévolus aux réseaux d'éducation prioritaire renforcé, en particulier les moyens de remplacement, pour permettre aux enseignants d'assurer pleinement leurs missions ;**
- **le recrutement immédiat d'enseignants en urgence pour assurer tous les remplacements.**

Enfin, comme elles l'ont déjà exprimé lors du CDEN du 4 mars dernier, lors d'un vœu adopté à l'unanimité adressé à Madame la Ministre de l'Education nationale, nos organisations syndicales réaffirment la nécessité d'un plan d'urgence pour les écoles du Val-de-Marne, avec un recrutement massif d'enseignants pour pallier toutes les absences aussi bien en zone banale que dans les réseaux d'éducation prioritaire.

Pour terminer, nos organisations syndicales vous ont adressé, samedi 15 mars, une demande d'audience intersyndicale afin qu'une délégation de remplaçants REP+ soit reçue. Nous réitérons notre demande d'être reçus rapidement.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, à l'assurance de notre parfaite considération.

Samia Ait Elhadj
Benoît Balordi
Co-secrétaires départementaux du SNUDI FO 94

Ariane Deboise
Jean-Baptiste Bennoit
Magalie Trarieux
Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 94